

Le 27 janvier dernier, plus de 150 000 salariés, retraités, jeunes se sont rassemblés et ont défilé pour exiger des mesures immédiates du gouvernement et du patronat d'augmentations générales de salaires, des pensions de retraite et des minima sociaux.

Dans les entreprises, les salariés se sont mobilisés pour interpellier les directions afin d'exiger l'ouverture de négociations sur les salaires. Face aux difficultés grandissantes pour des millions d'entre nous pour satisfaire les besoins du quotidien, il y a urgence à obtenir des réponses à nos revendications. Nous exigeons des mesures immédiates afin de porter le Smic à 2000 euros bruts, le dégel du point d'indice pour les fonctionnaires, l'augmentation des pensions, des minima sociaux ou encore une véritable allocation d'autonomie pour les jeunes.

5 milliardaires français ont vu leurs revenus progresser de 179 milliards d'euros durant la pandémie. L'utilisation de l'argent public pour détruire les emplois et assurer le versement de dividendes toujours plus élevés aux actionnaires doit cesser. Il est maintenant indispensable de développer une politique de relocalisation des productions industrielles, de recruter massivement dans les services publics. L'intersyndicale porte la nécessité d'une nouvelle journée d'action le 17 mars, en s'appuyant sur toutes les luttes locales en entreprise et avec la journée internationale de lutte des femmes le 8 mars comme tremplin.

**AUGMENTER
LES SALAIRES
MAINTENANT !**

Branche Poste

Des augmentations !

Les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) sont en cours à la Poste. Le 19 janvier s'est tenue la 2ème rencontre entre La Poste et les OS sur les négociations salariales. Les propositions de La Poste relèvent de la provocation : 0.4 % d'augmentation générale pour les classes 3 avec une enveloppe individuelle (à la tête) de 1.4 % ; pour les groupes A et B uniquement une enveloppe individuelle de 1.8 %. Donc la 1ère proposition de l'entreprise est une augmentation salariale pour certain, soumise pour partie ou en totalité à la bonne volonté de leur hiérarchique, le tout dans une enveloppe plus que contrainte. La CGT a fait valoir que l'inflation touchait tout le monde et que pour le moins il fallait une augmentation générale pour tous à sa hauteur. 3ème round le 17 février, La CGT reste mobilisée à vos côtés, signez les pétitions en cours.

Garantir l'épargne

Le taux du Livret A est passé, depuis le 1^{er} février, à 1 % et celui du Livret d'Épargne Populaire à 2.2 %.

Même si ces augmentations sont plus importantes que l'application stricte des règles de calcul, il n'en demeure pas moins que ces hausses ne permettent pas de préserver les ménages contre la perte de pouvoir d'achat de leur épargne.

La CGT revendique que leurs rendements soient au moins égaux à l'inflation, calculée pour décembre à 2.8 %.

Des ressources qui doivent être au service de l'intérêt général dans un contexte de remontée de l'inflation et doit inciter à une réflexion sur l'évolution de ces livrets dans le financement de l'économie et sa place dans le pôle financier public revendiqué par la CGT.

Branche Télécoms

Casting Ministériel

A partir du 1^{er} avril 2022, Madame Christel Heydemann sera la nouvelle Directrice Générale du Groupe Orange. Cette candidature a été poussée par le Ministre de l'Economie. Dirigeante de Schneider Electric depuis 2014, Mme Heydemann avait été DRH transformation d'Alcatel Lucent où des plans de réduction d'emplois avaient été lancés pour satisfaire les actionnaires.

La CGT espère que ce changement de gouvernance est le moment de revoir la stratégie du groupe : affirmer une vraie politique industrielle, et qu'elle soit plus tournée vers l'humain et le social.

C'est le moment de reconnaître le travail de celles et ceux qui créent les richesses du groupe en leur proposant de réelles augmentations salariales avec un minima de 8%.

La CGT continuera à œuvrer pour défendre les intérêts de tous les salariés du groupe.

Un accord dont personne ne veut

L'accord 2017, que la CGT n'avait pas signé, portant sur la reconnaissance des compétences et des qualifications des salariés d'Orange SA, est arrivé à échéance en décembre 2021.

Ne trouvant pas le nombre de signataires suffisant, permettant la prorogation d'un an, cet accord a donc pris fin.

La direction a décidé de manière unilatérale de reconduire pour l'année 2022, les principes de reconnaissance des compétences et qualifications des salariés d'Orange SA, tels qu'issus de l'accord.

La direction d'Orange a annoncé l'ouverture d'une réflexion sur l'évolution du modèle de reconnaissance des compétences et des qualifications.

La CGT dénonce cette décision unilatérale.



FLASH CADRES



Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT
Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 54 30 - C.C.P. Paris 20376 D

Site : www.cgt-fapt.fr Mail : ufc@cgt-fapt.fr



Échos

Le grand oral

L'annonce de la candidature de Muriel Pénicaud à la direction de l'Organisation Internationale du Travail à Genève représente un danger. L'ex-ministre du Travail a imposé une réforme brutale de l'assurance chômage, le plafonnement des indemnités pour licenciement abusif, la création des CSE à l'origine de la dégradation du dialogue social dans les entreprises, l'instauration des « accords de compétitivité » ou « accords de performances » véritables armes de chantage au maintien de l'emploi. Dans la tribune du 10 décembre dans [Le Monde](#) un collectif de personnalités, dont le Secrétaire Général de la CGT déclare : « Diriger l'OIT requiert un respect scrupuleux des normes internationales du travail et un engagement avéré en faveur de la justice sociale ».

Intergénérationnel

Sans perspective

Le Contrat d'Engagement Jeune ou comment le gouvernement prend acte de la précarisation de la jeunesse, sera lancé le 1 mars 2022. Ce CEJ, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, sans formation ni emploi, et disposant de moins de 497 €, est complètement inadapté à l'urgence exprimé par la jeunesse ni en termes de cible (500 000), ni en termes d'effort budgétaire consenti (550 millions €, contre un besoin estimé à minima à 1.5 milliard €). Le montant attribué sera de 500 € maximum, non cumulables ou déductibles d'autres aides, et calculé en fonction des revenus du foyer fiscal. De plus, le gouvernement attend des bénéficiaires un engagement intensif d'insertion dans l'emploi, avec menaces de sanctions, quand la responsabilité des employeurs ne sera à aucun moment remise en cause. La CGT revendique une vraie politique avec des moyens humains et matériels suffisants pour l'accompagnement de la jeunesse.

Faillite d'un système marchand

La CGT dénonce depuis des années la marchandisation de la santé et de l'accueil des personnes âgées dans les EHPAD. Dans son livre « Les fossoyeurs », Victor Castenet met en évidence les maltraitements dont sont victimes nos anciens au nom du profit. C'est pourquoi, la CGT porte l'urgence à répondre aux revendications des personnels et notamment la refonte de la grille tarifaire de prise en charge pour les familles et son financement par la Sécurité Sociale, la création de 200000 emplois dans la santé, la revalorisation des salaires, des normes imposant non seulement un nombre suffisant de personnel qualifié mais des règles pour des repas de qualité ainsi que des contrôles systématiques par l'ARS.

International

Sauver la démocratie

Au Burkina comme au Mali, la situation sécuritaire ne fait que s'aggraver malgré la présence des forces internationales. Dans la population, la colère gronde et de nombreuses manifestations se répètent contre la présence Française et pour dénoncer l'incapacité du gouvernement Burkinabé de répondre aux attentes de la population...comme au Mali en 2020. Les militaires Burkinabés comme ceux au Mali en 2020, profitant de la contestation populaire, sont sortis de leurs casernes et ont destitué le président, plongeant leur pays dans la même situation que leur voisin Malien. La CGT apporte son entière solidarité aux camarades, aux peuples Malien et Burkinabé et aux organisations syndicales des deux pays qui ont la lourde tâche de mener le combat contre des gouvernements corrompus et contre des putschistes qui refusent un retour à une vie démocratique.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Avec quels moyens ?

Inspiré des revendications des professionnels du secteur lors de leurs mobilisations, le projet de loi sur la protection de l'enfance étudié le 25/01 à l'Assemblée Nationale a des prérogatives ambitieuses, mais pas de moyens financiers et humains pour les conseils départementaux.

Pour la CGT, la perte de sens du métier et les départs constants de professionnels augmentent les difficultés des enfants et leurs familles ; de vraies mesures salariales sont nécessaires.

Il faut plus d'emplois qualifiés pérennes, de meilleurs salaires revalorisant ces métiers très féminins, et une vraie politique nationale de la protection de l'enfance, faisant de la prévention avec un vrai code de l'Enfance pour éduquer et accompagner, sans marchandisation du secteur social.

Luttes

Pas de pognon, pas d'avion

Depuis l'automne et l'ouverture des négociations salariales annuelles des centaines de conflits ont éclaté dans les entreprises. En grève depuis un mois pour des revalorisations de salaires, les salariés de Dassault Aviation mobilisés sur la plupart des sites bloquent la production et les mouvements d'avions. Ils dénoncent les inégalités de traitement et réclament 200 euros net d'augmentation. « *Deux-cent balles, ou pas de Rafale* », ». Sur les piquets de grève de Dassault aviation, les salariés ne mâchent pas leurs mots, ni leurs actes : depuis début décembre, c'est la grève dure et aucun avion n'est sorti d'usine. Sur 7 des 9 sites de l'avionneur, les grévistes se relaient jour et nuit pour bloquer la production. (source NVO du 20/01/22).

Le compte n'y est pas

Depuis le 13 décembre, les personnels des caisses de Sécurité Sociale (CPAM, CAF, URSSAF, CARSAT), soutenus par les syndicats CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC et SUD, sont mobilisés pour la revalorisation du point d'indice à 10 euros (contre 7 actuellement).

Réponse de l'employeur : une mesure « bas salaires » qui laisse 83% du personnel sur la touche et qui ne modifie en rien la valeur du point d'indice. Une enveloppe supplémentaire est donc réclamée.

Dans la continuité des actions de décembre, janvier et février, les personnels ont maintenu la pression et élargi leur mouvement aux établissements de santé UGECAM, pour peser, notamment, sur la négociation du 17 février.

D'autres actions sont prévues pour gagner sur les salaires mais également l'égalité salariale, les pensions et les retraites.

Égalité

Non au féminisme washing

Alors que le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale est prévu depuis 1957, les écarts de salaires restent très élevés en Europe. La commission européenne est dans la phase conclusive de sa directive sur la transparence des salaires entre les hommes et les femmes.

Pour faire progresser l'égalité, la CGT avec la CES, veut faire évoluer cette directive sur 3 points essentiels : Éliminer les seuils fixés aux entreprises de plus de 250 salariés, pour que les 2/3 des travailleurs en Europe n'en soient pas exclus ; Appliquer le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, pour qu'enfin il y est une comparaison et une transparence aux métiers identiques ; Et enfin respecter les droits syndicaux ainsi que leurs prérogatives, pour un vrai droit à la négociation collective. La CGT appelle à la mobilisation le 8 mars pour exiger la fin des inégalités salariales.